

Commission canadienne du blé—Loi

Le succès nous sourit déjà. M. Broeska pense que nous devrions commencer dès maintenant à préparer le système pour absorber cette augmentation.

Le député a parlé du double prix du blé. Nous avons dit que les avantages vont rester les mêmes. Hier, à Toronto, j'ai rencontré les gens de l'industrie et nous avons discuté de la façon d'aborder la question du système de double prix du blé.

Les avantages ne vont pas disparaître. Cela n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange. Rien ne stipule que les Américains doivent cesser d'aider leurs agriculteurs ou que nous devons cesser d'appuyer les nôtres. Le député ne sait pas de quoi il parle. Il dit des bêtises dans le seul but d'obtenir un avantage politique. Cela devrait gêner son parti qui reçoit actuellement beaucoup d'appuis dans une région qui souffre de problèmes très graves. Nous n'avons pas besoin qu'on sème d'autres incertitudes dans le seul but de récolter un avantage politique.

● (1650)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement. Le ministre n'a pas encore expliqué comment nos producteurs de canola, nos extracteurs d'huile et les gens qui expédient des criblures bénéficieront d'un taux de fret trois ou quatre fois supérieur à celui de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il n'a pas encore répondu à cette question. En quoi cela nous avantage-t-il de payer des taux de fret plus élevés pour expédier les produits dont il a parlé dans le nord-ouest des États-Unis? J'en déduis que le lobby des producteurs de provenance, de granite et de moulée des États-Unis est beaucoup plus fort que notre ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Si le député veut parler au ministre derrière le rideau, libre à lui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous ne voulons pas prolonger ce débat inutilement. Nous avons l'intention de faire envoyer ce projet de loi au comité avant la fin de la journée. Nous apprécions la générosité dont le leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) a fait preuve en s'organisant avec le ministre et les porte-parole des partis de l'opposition pour faire renvoyer ce projet de loi au comité permanent de l'agriculture où il sera étudié beaucoup plus rapidement que dans un comité législatif. Cela permettra aussi aux savants membres de ce comité d'étudier d'autres questions connexes. Je crois qu'il y va de l'intérêt bien compris du projet de loi et de la Chambre à l'égard des questions qui ont été soulevées.

Les représentants de la Commission du blé auront l'occasion au comité de répondre à diverses questions. Les producteurs de grain auront aussi l'occasion de faire connaître leur opinion, surtout en ce qui concerne les wagons des producteurs. Nous avons probablement soulevé plus de questions dans le débat aujourd'hui que nous n'avons entendu de réponses sur les raisons des changements concernant les wagons des producteurs qu'on trouve dans ce projet de loi. Qui a demandé ces changements et pour quelles raisons? C'est une question légitime à laquelle on n'a pas répondu complètement jusqu'ici.

La Loi sur la Commission canadienne du blé avait certes besoin d'une remise à jour. La mesure à l'étude y contribue en

ajoutant le canola à la définition de grain. Les gens de l'ouest du Canada apprécient non seulement la décision d'accroître les emblavures de canola, mais aussi les travaux de recherche effectués dans l'Ouest pour améliorer la qualité du colza. La réduction de l'acide a permis d'en arriver à un des meilleurs grains dans le monde pour produire de l'huile, c'est-à-dire le canola de l'ouest du Canada. Nous sommes fiers de cette réalisation.

Nous en avons effectué un changement de nom à un certain nombre d'autres endroits, passant de colza à canola, pour rendre compte de l'amélioration du produit. La modification à la Loi sur la Commission canadienne du blé témoigne du fait que la Commission a maintenant fait entrer le canola dans sa définition du grain, où il vient rejoindre le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, la graine de lin et la graine de colza. Cela représente une autre des réalisations étonnantes que les Canadiens de l'Ouest ont accomplies dans le développement de la technologie agricole dans le monde.

Le projet de loi recommande des changements en matière de souscription de fonds. La Commission canadienne du blé était auparavant limitée aux emprunts auprès des institutions financières. La Commission prévoit qu'elle pourra réaliser des économies importantes en émettant des effets de commerce. Étant donné les emprunts énormes que la Commission effectue chaque année, les économies qui résulteront de cette modification devraient améliorer les bénéfices des producteurs de grain et ouvrir tout un éventail d'options dont la Commission ne disposait pas jusqu'ici pour mobiliser des fonds.

A première vue, cela me paraît un progrès important. Nous voulons sûrement tous faire tout ce que nous pouvons pour aider la Commission canadienne du blé à aider les producteurs canadiens de grain. L'esprit dans lequel se déroule aujourd'hui le débat le démontre bien.

Mon oncle, qui dirige l'exploitation agricole familiale dans le centre de la Saskatchewan, me rappelait que dans les années 1930, les agriculteurs touchaient environ 2 \$ pour le blé n° 3. Son fils, mon cousin, touche aujourd'hui environ le même prix pour le blé n° 3. Cela décrit bien la situation affligeante à laquelle font face les producteurs de grain de l'Ouest. Dans certains cas, le prix du blé n'a pas fluctué depuis 1978. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de denrées dont le prix de vente n'ait pas augmenté pour tenir compte de leur prix de revient, et le cas du blé en est certes un exemple.

Nos agriculteurs se heurtent à des obstacles incroyables. Si les modifications du projet de loi C-22 peuvent permettre à la Commission canadienne du blé de mieux servir les producteurs céréaliers, nous les appuierons avec enthousiasme.

Je suis heureux que le gouvernement ait décidé de ne plus emprunter uniquement des institutions financières habituelles. Tout porte à croire que les banques et d'autres institutions financières n'ont pas toujours été les plus accommodantes, simplement parce que la Commission canadienne du blé ne pouvait s'adresser ailleurs. Cette modification permettra à la Commission canadienne du blé de délivrer des effets de commerce ce qui, je présume, doit être dans l'intérêt bien compris de la Commission.